



Annulation mariage car probleme dans le couple

Par **gonzo_old**, le **30/12/2007** à **10:43**

mon mariage prévu le 23 aout est annulé(probleme avec ma compagne),dans le contrat il est stipulé que la salle encaisse 20% et qu'elle est en droit d'encaisser 50% de la somme totale,ma question est:est ce vraiment légal du fait que la salle va etre évidemment relouer a cette date? merci de m'aiguiller